

et des préventions, des soupçons et des jalousies, qu'on ne pouvait aisément déraciner sous le gouvernement d'un Peuple avec lequel ils avaient eu tant de fois à combattre.

D'après ces circonstances et les dispositions libérales des Actes du Parlement Britanique, la Représentation dans le Gouvernement de la Province dépendait entièrement de la majorité de la population d'origine Française, et tous les pouvoirs de cette branche lui échut, ou plutôt à ses principaux Membres qui se trouvèrent souvent imbus des préjugés, préventions et jalousies populaires contre la population qui n'était pas de leur origine.

Les fâcheux résultats de cet état de choses ont été augmentés et aggravés par l'Acte du Parlement Impérial, qui plaçait à la disposition de l'Assemblée, et inconditionnellement dans l'opinion de ce corps, l'important Revenu qui fournissait avant cette époque aux dépenses Civiles de la Province. Par cet accroissement de pouvoir qui résultait d'une grande supériorité numérique dans l'Assemblée, fut ajouté le poids irrésistible et l'influence nécessairement jointe au droit exclusif d'approprier les Revenus requis pour défrayer les dépenses Civiles de la Province, ce qui a entièrement assujéti le Gouvernement Exécutif à la volonté et au bon plaisir des chefs de l'Assemblée, pour maintenir son existence, et l'autorité publique, tant administrative que judiciaire, à partir du Gouverneur-en-Chef, et du Grand Juge de la Province, jusqu'au plus humble individu en charge a été soumis à leur contrôle partial, vindicatif et capricieux.

Vos Pétitionnaires ont vu avec le regret et l'appréhension les plus sincères, que l'autorité de l'Assemblée a été exercée par les chefs de ce corps d'une manière décidément hostile au Gouvernement de Votre Majesté, marquée au coin du mépris de la paix et du bonheur de la Province ; de projets mal déguisés de l'exclusion et de la proscription des sujets de votre Majesté qui ne sont pas de leur origine, et même de ceux de leur origine qui n'étaient pas disposés à les appuyer dans leurs desseins injustes et pernicieux.

Vos Pétitionnaires représentent humblement qu'à la dernière Election, cet esprit d'exclusion et de proscription a tellement prévalu que quoique la population qui n'est pas d'origine Française, forme plus d'un quart de la population, elle n'a pu élire que quatorze Membres au goût des Electeurs, ou représentant leurs vues et leurs intérêts, sur quatre-vingt-huit Membres qui composent la Chambre ; et que toute la population qui n'est pas d'origine Française, dans les Cités et Comtés de Québec et de Montréal, quoique leur population soit presque égale à la population Française, n'a pas pu élire un Membre sur douze.

Ce résultat qui laisse de côté une population qui a un intérêt permanent dans la Province, et qui contribue fortement au Revenu public, sans avoir elle-même le droit d'être entendue dans la Législature du Pays, par une personne de son choix, ou qui lui serait responsable, a été facilité par une distribution injuste et fautive de la franchise électorale, en renfermant les jeunes et nouveaux établissemens, de personnes non d'origine Française dans les Comtés où cette origine est prépondérante, et où leurs voix se trouvent perdues, et par les efforts constans et systématiques des chefs, dans la Chambre d'Assemblée, d'origine Française, pour avilir et abaisser la population qui n'est pas de leur origine, tendant manifestement à assujettir leurs personnes et leurs propriétés, ainsi que tout le pays à une règle arbitraire et au contrôle de ces personnages, par l'organe d'une majorité qui agit et se resserre par un instinct de préjugés et de sentimens nationaux.

C'est avec le regret le plus vif que vos Pétitionnaires ont remarqué les divers efforts que l'on a faits dans la Chambre d'Assemblée pour obtenir ces fins, ainsi que constaté sur les Journaux de la Chambre, ils ont refusé ou négligé de coopérer dans les gracieuses et bienfaisantes intentions du Gouvernement de Votre Majesté, pour faire cesser les griefs, remédier aux abus, et faciliter l'avancement de la prospérité publique ; ils ont avili et se sont efforcés de détruire
une